

## La rémunération

Le seuil minimum de rémunération est fixé à 45 % du SMIC horaire auquel s'ajoutent les charges patronales.

## Les avantages pour l'entreprise

Une solution économique:

- Proximité géographique
- Flexibilité du lien contractuel
- Coûts compétitifs
- Economie du temps consacré à la gestion des ressources humaines
- Partenariat de qualité

Une démarche citoyenne pour un projet d'entreprise socialement responsable:

- Socialisation par le travail des personnes détenues
- Production locale et Made in France
- Faible impact environnemental

**AFIN DE REPOUDRE AU MIEUX A VOS QUESTIONS  
SUR L'IMPLANTATION DE VOTRE ACTIVITE  
DANS NOTRE ETABLISSEMENT,  
N'HESITEZ PAS À NOUS CONTACTER:**

**Daniel Charroin**  
Responsable de la section travail pénitentiaire  
02/18/69/50/52 ou 06/17/41/35/79  
[daniel.charroin@justice.fr](mailto:daniel.charroin@justice.fr)

**Centre pénitentiaire d'Orléans Saran  
4024 ancienne route de Chartres  
RD 702 Les Montaubans  
45770 Saran**

## Le travail pénitentiaire, un partenariat gagnant



## Entreprendre en prison, une solution pour les entreprises

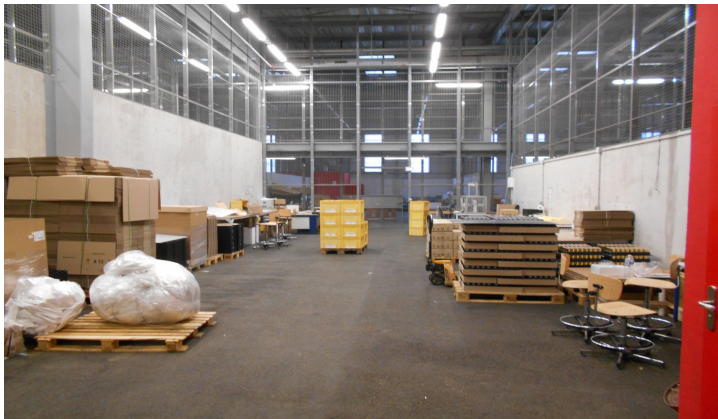
### Qu'est-ce que le travail pénitentiaire?

L'administration pénitentiaire permet aux personnes détenues de travailler pour le compte d'entreprises au sein des établissements pénitentiaires où des locaux sont mis à votre disposition.

### Vous avez besoin:

- >D'externaliser une partie de votre production à des coûts intéressants,
- >De créer une implantation nouvelle,
- >De renforcer vos capacités de production de façon ponctuelle ou permanente,
- >De réduire vos investissements en disposant de surfaces de production et de stockage,
- >De conserver votre savoir-faire,
- >De réduire le temps consacré à la gestion des ressources humaines

### Nous avons la solution



**De nombreux secteurs et types d'activités sont possibles:**  
conditionnement, menuiserie, façonnage, métallerie, électronique,  
confection petit usinage, imprimerie, PLV, câblage, etc.

## Pour une production durable: le contrat de concession

C'est un contrat sur-mesure entre l'administration pénitentiaire et l'entreprise permettant à cette dernière d'installer une activité de production durable au sein des établissements.

### L'administration:

- >Met à disposition à titre gracieux des locaux compatibles avec l'activité prévue au sein des établissements pénitentiaires,
- >Assure la gestion des ressources humaines (sélection, recrutement, paies, déclarations sociales),
- >Assure la sécurité.

### L'entreprise:

- >Equipe les locaux en machines, outillages, etc.
- >Organise la production, assure l'encadrement technique et le contrôle des fabrications en quantité et en qualité,
- >Rémunère le travail selon les tarifs validés par l'administration à partir d'un relevé global qu'elle reçoit en fin de mois,
- >Souscrit une assurance responsabilité civile,
- >Rembourse à l'administration le coût des fluides consommés.

## Pour vos besoins ponctuels:

### Le bon de commande:

Votre besoin est ponctuel et ne nécessite aucun matériel (imprimerie, conditionnement, pliage, etc)?

L'administration pénitentiaire vous proposera **un devis sous forme de bon de commande**. Dès signature de ce dernier, la production pourra débuter.